Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260325-2026_03_21_004-DE

MAIRIE DE STE TREPHINE
2, rue de la Mairie
22480 STE TREPHINE
02.96.29.57.33
mairie.ste-trephine@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 21 mars 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINTE-TREPHINE, légalement convoqué le 16.03.2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Etaient

- Présents : GALARDON Georges – LE SCEL Josiane – LE PAVEC Guy – GOÏC Marie-Jeanne– RUMIN Christelle – JEGOUIC Anthony – NICOLAS Marion – JEGOU Eflamm- LEROUX Aurélia – TRUBUIL Julien
- Absents : LE PAVEN Nicolas
- Procuration
- Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

DÉLIBÉRATION 2026-03-21-004

Délibération portant sur la fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des membres présents :*

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

La secrétaire de séance,

LE SCEL Josiane

Le Maire,

GALARDON G.